



👉 A retenir

- ➡ Cette formation est destinée aux membres des conseils d'administration départementaux ou régionaux des communes forestières
- ➡ Elle se tiendra le **13 octobre 2022 de 8h30 à 17h**, salle de réunion de la FNCOFOR, 3 rue du général Bertrand - Paris 7^{ème}
- ➡ Inscription ouverte jusqu'au 6 octobre 2022 dans la limite des 15 places disponibles
- ➡ Venez avec les questions que vous vous posez ou que l'on vous pose sur le Régime forestier (soumission/ distraction/compensation ; positions prises par la commune/ par l'ONF)

PROGRAMME

13 octobre 2022 de 8h30 à 17h

Formateurs : Geneviève Rey (CGAER), Yves Ducos (ONF), Alain Lesturgez (FNCOFOR)
Mobilisation des témoignages d'élus en cours

- 8h30 - 9h30 :** **Introduction et présentation du programme et des objectifs**
Animation par Alain Lesturgez
Accueil,
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation
Tour de table : quelle est la situation à laquelle vous êtes confronté dans votre région concernant le Régime forestier : demande de bénéficiaire du Régime forestier, demande de s'extraire du Régime forestier ? Autre ?
- 9h30 - 10h30** **Le Régime forestier : c'est quoi ?**
Intervention de Geneviève Rey
Le régime forestier, présent dans le code forestier
L'historique du Régime forestier
La forêt publique, un espace 'spécial' protégé par le Régime forestier
Méthode pédagogique : questionnement : Qu'est-ce pour vous que le régime forestier ? et apports théoriques

10h30 - 10h45	PAUSE
10h45 - 11h45	<p>Le Régime forestier : qu'est-ce que ça apporte ?</p> <p>Intervention d'Alain Lesturgez et Yves Ducos</p> <p>A partir des réponses que vous avez exprimées lors du tour de table, identifier l'étendue des apports du Régime forestier</p> <p>Le Régime forestier : quelle protection pour les forêts ?</p> <p><i>Méthode pédagogique : Apports théoriques et témoignage d'un élu pour expliquer les positions construites par les Communes forestières sur le Régime forestier</i></p>
11h45– 12h00	<p>Conclusion de la matinée</p> <p>Animée par Alain Lesturgez</p> <p>Sollicitation de retour sur le déroulement de la matinée</p> <p>Point sur les questions restant en suspens</p> <p>Rappel du programme de l'après-midi.</p>
12h00– 14h00	REPAS
14h00 - 14h50	<p>Etude de cas 1 présentée par un élu et échange.</p> <p>Intervention d'Yves Ducos (ONF) et d'Alain Lesturgez (FNCOFOR)</p> <p>Cas 1 (présenté en 5 mn par un élu) : un élu veut faire entrer sa forêt au Régime forestier. L'Etat donne un avis défavorable.</p> <p><i>Méthode pédagogique : témoignage d'un élu, échanges autour de situations vécues par les participants, position de l'ONF (Yves Ducos) et position de la FNCOFOR (Alain Lesturgez).</i></p>
14h50 - 15h40	<p>Etude de cas 2 présentée par un élu et échange</p> <p>Cas 2 (présenté en 5 mn par un élu) : un administrateur incite une commune à faire rentrer la forêt au Régime forestier.</p> <p>Même méthode pédagogique.</p>
15h40 - 15h55	PAUSE
15h55 - 16h40	<p>Etude de cas 3 présentée par un élu et échange</p> <p>Cas 3 (présenté en 5 mn par un élu) : La commune voudrait soustraire une partie de ces forêts du Régime forestier</p> <p>Même méthode pédagogique.</p>
16h40 - 17h00	Echanges autour de questions/Conclusion/Evaluation

INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Organisme de formation

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la Fédération nationale des Communes forestières

Lieu de la formation

Formation en présentiel : salle de réunion de la FNCOFOR 3 rue du général Bertrand 75007 PARIS

Contact

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

isabelle.vergne@communesforestieres.org, 06 78 57 34 98

✉ *Contactez Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.*

Date et horaires

13 octobre 2022 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Durée

6 h30 de formation en présentiel

Coût pour le stagiaire

Cette formation est entièrement prise en charge par la Fédération, y compris les frais de déplacement (train, RER) et les frais de repas du 13 octobre.

Objectif général

Défendre les apports du Régime forestier face à des adhérents, des partenaires ou des instances

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'/de :

- Identifier la notion de Régime forestier
- Cerner ce qu'apporte le Régime forestier
- Identifier les arguments en faveur du Régime forestier

Evaluation de la formation

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

Formateurs

Geneviève Rey, CGAAER (conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux), ex-directrice adjointe de l'ONF, organisme en charge de l'application du Régime forestier dans les forêts publiques.

Alain Lesturgez, directeur FNCOFOR. Il a négocié - avec les administrateurs et pour les Communes forestières – en 2018 la charte de la forêt communale et actuellement la convention ONF-Communes forestières qui comprend un grand pan sur le Régime forestier. Ancien responsable et animateur de

formation, il intervient aujourd'hui dans des réunions d'information tant auprès des élus qu'auprès des permanents du réseau.

Yves Ducos, Directeur territorial Sud-ouest puis centre-ouest à l'ONF entre 2013 et 2017, il a été en charge de l'application du Régime forestier. Il est actuellement chef de l'inspection générale de l'ONF.

Intervenants

Des administrateurs des Communes forestières interviendront pour présenter différentes situations qu'ils ont rencontrées.

Public visé :

Les membres du conseil d'administration des associations départementales et des Unions régionales

Pré requis :

Ces formations sans prérequis supposent néanmoins une acculturation/sensibilisation à la thématique forestière

Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php

📧 Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : isabelle.vergne@communesforestieres.org

🕒 Avant le 6 octobre 2022. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas, dans la limite des places disponibles

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

federation@communesforestieres.org